

## Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2022

L'an 2022 et le 28 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, REGNAULD Virginie, MM : CRAVEIA Jacques, CROUILLERE Stéphane, FORGET Nicolas, GODET Roger

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DASSE Claudine à Mme REGNAULD Virginie, DUGAST Mireille à M. CROUILLERE Stéphane, M. ROUZIER Thomas à M. GODET Roger

Absent(s) : MM : RAVAND Jean-Claude, SENEGON Sébastien

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme REGNAULD Virginie

Dossier du CCAS en attente : retour du Département dans 15 jours.

### Délibération N° 2022- 44(11 pour)

**Objet de la délibération** : Effacement dettes et décision modificative N°2

Mr le Maire expose la situation de Mr BERNIER Dominique face à une dette d'un montant total de 6 735,00 €.

Suite à la validation de la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Sarthe, l'effacement des créances a été prononcé en date du 12 octobre, il convient de mandater une dépense de 6 735.00 € au compte 6542 pour solder les titres de recettes impayés.

Une DM est nécessaire pour prévoir les crédits budgétaires

Compte 6542 + 6 700 €      Compte 615228 - 6 700 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'effacement de la dette et la DM N°2

### Délibération N° 2022- 45(11 pour)

**Objet de la délibération** : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner

Propriété Mr et Mme CORDIER

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Antoine LEDRU, Notaire à Ballon St Mars, concernant l'immeuble cadastré section AB n° 99, d'une superficie de 522 m<sup>2</sup>, appartenant à M. et Mme CORDIER Jean et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Propriété Consorts CONILLEAU/GOMES

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître BOITTIN, Notaire à Beaumont sur Sarthe, concernant l'immeuble cadastré section AA n° 36, d'une superficie de 1 042 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consort CONILLEAU/GOMES et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer aux droits de préemption dont dispose la commune.

### Délibération N° 2022- 44(11 pour)

**Objet de la délibération** : Motion de la commune de Sainte-Sabine-sur-Longève

Le Conseil municipal, Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population, soutient les positions de l'Association de Maires de France.

Affaires diverses :

-SDIS, borne à incendie. Débit insuffisant 7 sur 11. RV à prendre avec le SIAEP pour une étude sur le sujet.

-Créneaux pour la distribution des sacs poubelle :

- Vendredi 6 janvier : 16h à 19h
- Samedi 7 janvier : 8h à 12 h
- Vendredi 13 janvier : 16h à 19h
- Samedi 14 janvier : 8h à 12h

-Déchèterie : 2<sup>ème</sup> apport de 3 colonnes (1 verre, 2 autres), validé par la 4CPS. Plateforme à prévoir de 43 m2 sur parking au terrain loisirs, projet pour 2023.

-4CPS : calendrier des commissions

-Point lecture : Prévoir une délibération pour sortir les livres du stock

-Dates des prochains Conseils municipaux :

29/11 à 19h30 – 15/12 à 19h30 – 20/01 à 19h30

Le Maire clôt la séance à 20 h 50